



Ile-et-Vilaine



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 12/12/2023

INFECTIONS A PAPILLOMAVIRUS HUMAINS Déjà plus de 2 800 injections réalisées en Ile-et-Vilaine !

En Ile-et-Vilaine, la campagne de vaccination contre les infections à papilloma virus humain dans les établissements scolaires a débuté le 9 octobre. Les partenaires ont déployé une logistique efficace au sein des établissements concernés. Cette dernière a d'ores et déjà permis de réaliser plus de 2 800 injections. L'opération se déroule dans 112 établissements dont 47 privés (soit la totalité des établissements sous contrat).

Point de situation au 8 décembre

En Bretagne, la campagne concerne 324 établissements **soit plus de 40 000 élèves**. Sur cet effectif, au 8 décembre, 30,5 % des élèves ont souhaité participer à la campagne de vaccination (suite à autorisation parentale), soit près de 11 000 vaccinations à réaliser. Près de 6 600 élèves ont d'ores et déjà reçu leur première dose.

En Ile-et-Vilaine, la campagne concerne 112 établissements **soit près de 15 000 élèves**. Sur cet effectif, au 8 décembre, 32 % des élèves ont souhaité participer à la campagne de vaccination (suite à autorisation parentale), soit plus de 4 600 vaccinations à réaliser. Plus de 2 800 élèves ont d'ores et déjà reçu leur première dose.

La campagne de vaccination en pratique

Pour qui ?

L'ARS Bretagne, le Rectorat et les directions diocésaines de l'enseignement catholique organisent la première campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges de la région. **Le dispositif s'adresse à tous les élèves de 5^e** des collèges publics et ceux des collèges privés sous contrat avec l'Education Nationale volontaires. Chaque collégien recevra deux doses de vaccin sur l'année espacées de 6 mois.

Contact presse

ARS Bretagne

Direction de cabinet

Département communication

Tél : 02 22 06 72 64

Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr

www.bretagne.ars.sante.fr

Comment ?

La participation des élèves à la campagne de vaccination **relève d'une démarche volontaire et est soumise à l'autorisation des deux parents** (recueil par l'établissement sur les premières semaines de septembre). La vaccination est entièrement gratuite pour les familles.

Par qui ?

En Ille-et-Vilaine, les services du Conseil départemental qui dispose de la compétence de centre de vaccination, pilote des équipes mobiles de vaccination (infirmiers, médecins, sages-femmes, pharmaciens). Ces dernières organisent, en lien avec les établissements scolaires, les "sessions" d'injection.

Ces équipes mobiles se rendent dans les collèges à deux reprises :

- **entre octobre et décembre pour administrer une première dose de vaccin ;**
- **entre avril et juin pour administrer la seconde dose.**

En France comme en Bretagne, une couverture vaccinale à améliorer

La vaccination est le mode de protection le plus efficace contre les infections à papillomavirus. En effet, lorsqu'elle est réalisée avant le début de la vie sexuelle, **la protection est proche de 100 % !**

Pourtant, en France, la couverture vaccinale contre les infections à HPV reste faible : 48 % des filles et 13 % des garçons âgés de 15 ans ont été vaccinés (au moins 1 dose).

En Bretagne, les données sont supérieures à la moyenne française : **60 % des filles et 17 % des garçons âgés de 15 ans ont été vaccinés (au moins 1 dose)**. Elles restent toutefois loin de l'objectif de **80 % de couverture vaccinale chez les filles d'ici 2030**, fixé par la stratégie décennale de lutte contre le cancer.

A noter que ce principe de la vaccination au sein des établissements scolaires fait suite aux retours positifs de plusieurs pays (Suède, Australie, Royaume-Uni...) et à l'expérimentation concluante menée en région Grand-Est en 2019 avec de très bons résultats et taux de couverture de vaccination y ont été observés, proches de 80 %.

Prise en charge financière

L'Assurance maladie prend en charge 65 % du coût des vaccins. L'ARS Bretagne, via le Fonds d'intervention régional, finance les 35 % restants et tous les coûts liés à l'organisation de cette campagne (ressources humaines, matériel...).

Ainsi, le vaccin étant pris en charge à 100 %, aucune avance de frais n'est nécessaire pour les familles.